

## **Annexe aux conditions générales pour les activités de l'ASRIMM**

**(SEJOUR des adultes du samedi 3 au samedi 10 juillet 2027)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du séjour adultes de cet été, nous vous remercions de prendre connaissance que des conditions particulières s'appliquent.

### **Assurance**

- Chaque participant doit avoir un contrat en cours de validité pour les trois assurances suivantes : assurance-maladie, assurance-accident et assurance responsabilité civile, par son inscription il en atteste.
- L'ASRIMM a souscrit à une assurance Multirisque pour ce voyage.
  - o Assurance valable pour un séjour d'un montant compris entre 1501 et 2500€ par personne.
  - o Assurance Annulation de voyage / Vol manqué / Retard aérien /
  - o Bagages et effets personnels / Frais interruption de séjour /
  - o Retour impossible / Retour anticipé / Assistance Rapatriement
  - o Voyage / Responsabilité civile

L'option Protection Sanitaire Covid-19 n'est pas incluse.

Si vous souhaitez être davantage couvert c'est à vous de souscrire à une assurance supplémentaire.

### **Conditions d'annulation**

- En cas d'annulation de votre part, et si le motif n'est pas couvert par l'assurance, les frais du voyage restent dus :
  - o CHF 700.- pour les membres
  - o CHF 1'000.- pour les non-membres

### **Programme du séjour**

- Un programme d'activités sera proposé pendant le séjour. Dans le cas où vous participez à des activités en dehors de ce programme prévu, l'organisation et les coûts liés seront à votre charge.

### **Transport**

- Le transport en taxi est organisé de l'aéroport en Corse pour l'arrivée et le retour ainsi que pour les activités prévues. Pour toute activité non prévue, les trajets ne sont pas pris en charge.

### **Hébergement**

- Les frais liés à l'hébergement dans un hôtel le soir avant le départ ainsi que ceux liés au taxi/navette pour se rendre à l'aéroport sont entièrement à vos frais pour votre accompagnant et vous-même. L'ASRIMM peut vous aider dans l'organisation en cas de besoin. Sur place, le logement est pris en charge du samedi 3 juillet au soir au dimanche matin 4 juillet 2027 à la Handioasis corsica.

### **Avion**

- Le départ peut avoir lieu depuis l'aéroport de Genève, Zürich ou Bâle. A noter que le trajet jusqu'à l'aéroport est à vos frais. Un vol direct est favorisé, toutefois nous ne pouvons assurer à 100 % un vol sans escale.

Pour ce séjour, nous ne pouvons accueillir que des participants avec un seul accompagnant et qui sont aptes à prendre l'avion avec l'aide de l'assistance handicap.

Les participants sont responsables de transmettre les informations et documents nécessaires à l'organisation du voyage et du vol dans les délais demandés. ASRIMM est en aucun cas responsable pour des éventuels répercussions lors des retards de transmission de ces documents ou pour toute annulation qui n'est pas de sa portée.

### **Programme**

- Trois journées d'activités sont organisées à l'extérieur durant le séjour et deux journées sur place au pavillon avec la possibilité de profiter de la piscine. En dehors du programme établis, des activités sur place ou à l'extérieur à choix optionnels peuvent être organisée en plus toutefois elles sont à vos frais. C'est à vous de prendre en charge lors de cette journée le déplacement, le repas de midi ainsi que les frais de l'activité pour vous ainsi que pour votre accompagnant. Sur demande, nous vous transmettrons le catalogue de prix des activités optionnelles possibles.

#### **Repas et boissons**

- Sur place, nous organisons les repas avec la demi-pension du samedi 3 juillet au soir au samedi 11 juillet 2027 au matin ; les frais de repas liés aux trajets ne sont pas pris en charge.  
Lors des deux journées prévues au pavillon, nous pouvons vous organiser un repas à midi sur demande. Dans ce cas, merci de l'annoncer en amont du séjour pour l'organisation.

Les frais de boissons sont à prendre à part et à payer directement sur place par les participants et accompagnants. De l'eau plate sera mise à disposition dans le cadre des repas prévus à la demi-pension.

#### **Conditions d'inscription**

- L'inscription au séjour est actée dès la signature de ce document. Une confirmation de participation vous sera transmise d'ici la fin du mois d'octobre 2026. Une facture des frais d'activité (700.- membres/1000.- non-membres) est transmise dans le cas où votre participation est validée. Merci d'attendre la réception de la facture avant de réaliser le paiement. Si l'agence aérienne vous refuse, nous vous remboursons les frais d'activité indiqués ci-dessus.
- Une fois l'annexe aux conditions de participation signée, une validation de la responsable des activités de loisirs reçue pour votre participation ainsi que le paiement complet des frais d'activité payé ; nous organisons votre billet d'avion.

Ce formulaire est à retourner par courrier ou par email à : [loisirs@asrimm.ch](mailto:loisirs@asrimm.ch) avec votre inscription jusqu'au 8 novembre 2026 au plus tard.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous adressons nos salutations les meilleures.

En signant ce document, j'accepte les conditions pour le séjour du samedi 3 au samedi 10 juillet 2026 avec l'ASRIMM et je m'engage à verser le montant de 700.- membres/ 1000.- non-membres) ainsi que les frais additionnel-le-s indiqués ci-dessus.

Prénom et nom :

Date, lieu et signature :